

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 02-21-03-24****DATE DE CONVOCATION****15 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-  
PREFECTURE****26 MARS 2024****DATE D’AFFICHAGE****26 MARS 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX  
SERVICES :****26 MARS 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 19****VOTANTS 28****OBJET :  
DEBAT D’ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt un du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, DELECROIX, COLOMBA, HERRERO, OGBI, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI  
Jean-Paul MASCHERONI représenté par Jean-Pierre GAFFEZ  
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN  
Estelle CABARET représentée par William MOSSE  
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ  
Thierry LAMY représenté par Farid LAZAAR  
Emilie PELAPRAT représentée par Elisabeth DE CASTRO  
Elie DOMERGUE représenté par Bouhary MOUHAMADMANSOUR  
Catherine BOURRIER représentée par Christine SAVVA

Absente non-représentée :

Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Didier LECLERCQ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote du budget est précédé d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget ;

Vu l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18/12/2023 qui a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 12/03/2024 ;

Oùï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 ci-annexé.

**PREND ACTE** de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation budgétaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

